

#### 25 millions de Propriétaires

11, quai Anatole-France 75007 Paris  
☎ 01 44 11 32 52 - Fax 01 45 56 03 17  
25millionsdeproprietaires@unpi.fr

**Gérant, directeur de la publication**  
Christophe Demerson

**Président du comité de rédaction**  
Jean Ferrando

#### Rédaction en chef

Nadine Cazalbou  
nadine.cazalbou@unpi31.fr  
PECI/Presse, 63, rue Alsace-Lorraine  
31009 Toulouse Cedex 6 ☎ 05 62 30 15 36

#### Ont collaboré à ce numéro

Céline Capayrou, Thomas Carbonnier,  
Arnaud Couvelard, Bertrand Desjuzeur,  
Pierre Hautus, Mickael Terrom, Paul Philippot,  
Anne Pronier, Frédéric Zumbiehl.

#### Secrétariat de rédaction : PECI

#### Abonnements

Nathalie Ramond  
☎ 01 44 11 32 46 ou 01 44 11 32 52  
25millionsdeproprietaires@unpi.fr

#### Éditeur

La Presse Immobilière  
SARL au capital de 1 524,49 € - RCS B 304 455 009  
Durée : 75 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1951  
Siège social : 11 quai Anatole-France 75007 Paris  
Associés : UNPI à 90 %

#### Publicité

Patricia Dumons-Souverain  
PECI ☎ 05 62 30 15 39  
patricia.dumons-souverain@unpi31.fr

#### Iconographie :

- fotolia.com

#### Conception graphique

Olivier Bosramier

#### Impression

Imprimerie Menard,  
2721 La Lauragaise 31670 Labège

#### Commission paritaire

N° 0722 K 81970 - ISSN : 2102-0728  
Dépôt légal : Janvier 2018

#### Tarifs

Le numéro : 3,50 € - Abonnement 1 an : 30 €  
Dom-Tom, étranger : 40 €.

La loi du 11 mars 1957 n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, d'une part que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective », et d'autre part « que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration », toute représentation ou reproduction illégale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite – alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 40. Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal. Selon l'article 34 de la loi du 06/01/78, tout abonné dispose d'un droit d'accès et de rectification pour toute information le concernant. La rédaction des textes publicitaires est réalisée sous la seule responsabilité des annonceurs et ne saurait engager 25 millions de Propriétaires.

Un encart Linvosges est déposé sur toute la diffusion des abonnés de ce numéro.

Un encart de la Société française des monnaies est déposé sur toute la diffusion des abonnés de ce numéro

Notre publication adhère à



autorité de  
régulation professionnelle  
de la publicité

Et s'engage à suivre ses  
Recommandations en faveur  
d'une publicité loyale et  
respectueuse du public.



## 2018 : l'année de la liberté et de la reconnaissance des propriétaires immobiliers



Jean Perrin, président de l'UNPI

Après Lille, Paris !

Un deuxième juge administratif a confirmé l'annulation de l'encadrement des loyers à Paris. Je tiens cette fois-ci à féliciter Frédéric PELISSOLO pour le travail accompli dans la durée.

Le gouvernement souhaitait évaluer ce dispositif mis en place par la précédente majorité, ces deux jugements ont précédé le travail du ministre. Le souhait de faire appel a été émis par le gouvernement, mais les Cours administratives d'appel confirmeront certainement les premières instances.

De plus, le juge a de nouveau confirmé la reconnaissance pleine et entière de l'UNPI comme seul protecteur de la propriété immobilière en France, ce qui récompense les actions engagées par la fédération et ses chambres départementales. L'UNPI apparaît clairement comme le seul interlocuteur capable de représenter les propriétaires.

Mais l'UNPI n'est pas qu'une fédération de défense, elle est aussi une force de proposition. C'est pourquoi elle s'est engagée pleinement dans la conférence de consensus du projet de loi logement. Cinq réunions thématiques de trois heures sont organisées, dont une sur le parc privé de logement. Nous serons présents à toutes pour apporter des solutions concrètes à la politique du logement : rapports locatifs, fiscalité confiscatoire, harcèlement textuel, seront les sources de nos interventions.

Par ailleurs, proposer une offre locative significativement plus abordable dans les zones tendues en préservant l'investissement du bailleur par des compensations fiscales, voilà qui répondra à la problématique des zones tendues.

Il y a donc de nombreuses propositions à porter pour les propriétaires en 2018. Nous poursuivrons notre belle lancée de 2017 !

Je vous souhaite ainsi à toutes et à tous une excellente année 2018 et mes meilleurs vœux. Souhaitons que la propriété privée soit davantage gage d'émancipation et de liberté !

